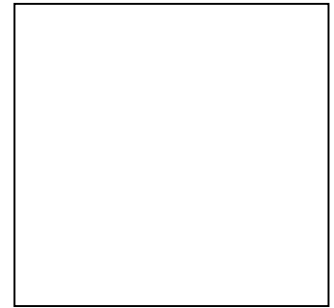




STAGE TRAMP'AVENTURE

SEJOUR SPORTIF du au juillet 2018
Méaudre



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

Sexe : (à cocher) Féminin Masculin

NOM : PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse de l'enfant :

.....
.....

Code postal : Ville :

Niveau trampoline :

débutant

initié (pratique en club loisir)

confirmé (pratique en club compétition)

Nom du club :

Pratique en compétition : oui non

RESPONSABLE LEGAL :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

Domicile parents ou famille (obligatoire et fiable durant toute la durée du séjour)

.....

Travail père portable.....

Travail mère portable.....

Adresse email des parents :

.....

Association Loi 1901 crée le 26 mars 2012 – Siret : 75151861400019

Enregistrement préfecture : W381012771

TRAMP'ALTITUDE – Résidence du château- 5 rue de la liberté- 38130 ECHIROLLES

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC L'ENSEMBLE DU DOSSIER

- 1 photo récente sur la fiche individuelle de renseignements de l'enfant.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale et de la mutuelle du parent dont l'enfant est l'ayant droit.
- 1 certificat médical stipulant « que l'enfant est apte à pratiquer l'ensemble des activités sportives de montagne et le trampoline »
- 1 photocopie attestation responsabilité civile.
- Fiche sanitaire

Le prix du séjour est de **500€**.

Il comprend: la pension complète du lundi midi au vendredi midi inclus + toutes les activités sportives, les séjours sont ouverts aux enfants de 8 à 15 ans. Le transport reste à votre charge.

Une fois ce dossier dûment rempli, vous voudrez bien le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de l'ensemble des pièces demandées. Vous joindrez un règlement d'arrhes d'un montant de 30% (150 euros), par chèque bancaire à l'ordre de «TRAMP'ALTITUDE», soit par chèques vacances(ANCV), aux fins de préinscription. Dès la réception de votre dossier, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription ainsi qu'une facture mentionnant le solde du séjour à régler au plus tard le 15 juin 2018.

Nous attirons votre attention sur le fait que la totalité du séjour devra être réglée avant l'arrivée de votre enfant au stage.

Le responsable légal ainsi que l'enfant reconnaissent avoir pris connaissance du chapitre

« Informations aux parents » et en acceptent l'intégralité.

J'autorise oui ou non mon enfant à être pris en photo pour apparaître éventuellement sur les différentes parutions de l'association TRAMP'ALTITUDE. (Entourez votre choix).

oui non

Signature du responsable légal :

Signature de l'enfant :

Dossier complet à imprimer, remplir et renvoyer à
LANTENOIS ELODIE 20 Bis rue de la plaine 38610 GIERES

Association Loi 1901 crée le 26 mars 2012 – Siret : 75151861400019

Enregistrement préfecture : W381012771

TRAMP'ALTITUDE – Résidence du château- 5 rue de la liberté- 38130 ECHIROLLES

INFORMATIONS AUX PARENTS

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT DU SEJOUR

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'encadrement de la vie quotidienne et des activités est assuré par des moniteurs diplômés d'Etat et BAFAD.

Le centre d'hébergement est agréé par la Jeunesse et Sports.

ANNULATION ET MODIFICATIONS DU FAIT DE TRAMP'ALTITUDE

Tramp'Altitude se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant, de modifier ou d'annuler un séjour. Tramp'Altitude s'engage à en informer les participants au minimum 21 jours avant la date de départ. Dans ce cas, Tramp'Altitude proposera le remboursement intégral des sommes versées.

MODALITES DE REGLEMENT

Le montant total du séjour sera à régler **IMPERATIVEMENT** au plus tard le 15 juin 2018 par chèque (ordre: Tramp'Altitude) ou par chèques vacances ANCV (attention à la date limite de validité).

Toute facture non soldée avant le 15 juin entraînera l'annulation du séjour. Dans l'hypothèse d'une annulation d'inscription, les arrhes resteront acquises à l'association TRAMP'ALTITUDE, sauf dans certains cas exceptionnels et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, avis de décès). Toute annulation quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par **LETTRE RECOMMANDÉE** (avec A.R.) accompagnée des justificatifs exigés.

Les séjours ne seront pas remboursés pour les motifs suivants : renvoi pour non-respect du règlement intérieur et départ volontaire anticipé.

PRIX DU SEJOUR

Le prix du séjour est de **500€**.

Il comprend: la pension complète du lundi midi au vendredi midi inclus + toutes les activités sportives. Le transport reste à votre charge.

En cas de besoin et sur demande, l'association Tramp'Altitude peut se charger du transfert entre la gare SNCF de Grenoble et le centre de vacances.

SANTE

La fiche sanitaire de liaison est obligatoire.

Les parents s'engagent à signaler à l'association tout problème de santé ou particularité (notamment régimes alimentaires particuliers, troubles nerveux, cardiopathie, allergies sévères, diabète, énurésie...) pouvant entraîner des risques ou des difficultés pour leur enfant. Dans le cas contraire, leur responsabilité serait entière si son état de santé venait soit à s'aggraver, soit à troubler le déroulement normal du séjour.

Association Loi 1901 créée le 26 mars 2012 – Siret : 75151861400019

Enregistrement préfecture : W381012771

TRAMP'ALTITUDE – Résidence du château- 5 rue de la liberté- 38130 ECHIROLLES

Afin d'éviter tout désordre alimentaire et problème de discipline, nous vous demandons de ne pas envoyer de colis alimentaire à votre enfant.

Les certificats médicaux sont demandés afin de confirmer que la pratique des activités physiques et sportives prévue lors du séjour n'est pas contre indiquée au regard de l'état de santé de votre enfant. Le responsable légal certifie que l'enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile et ou une assurance extra-scolaire.

DISCIPLINE

Les participants doivent accepter de se soumettre aux règles élémentaires de discipline qu'impose la vie en groupe et avoir un comportement correct en toutes circonstances. Tout comportement jugé répréhensible du participant au séjour vis-à-vis de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement (fugue, acte de vandalisme, vol, tout acte de violence physique et verbale, détention ou consommation d'alcool ou tout type de drogue..., détention d'objets dangereux, les actes de nature sexuelle) donnera lieu à un renvoi disciplinaire sans aucun remboursement même partiel du séjour. Le participant s'exposerait alors à une exclusion temporaire ou définitive des séjours de vacances organisé par l'association Tramp'altitude.

OBJETS DE VALEUR

L'association déconseille vivement la présence d'appareils électroniques (consoles, MP3, tablettes, etc...), les objets précieux, bijoux. Et dans tous les cas Tramp'Altitude, la direction et le personnel du centre déclinent toute responsabilité quant à la disparition ou détérioration d'objet. L'argent de poche pourra être confié aux responsables du séjour.

La direction ou le personnel du centre décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration des vêtements et objets de valeur.

L'utilisation des téléphones portables sera autorisée le soir entre 19h et 21h et ils seront confiés aux responsables du séjour le reste du temps.